

RÉSUMÉ DU RAPPORT ANNUEL 2020 DU FEAD

2020 : l'année que personne n'a pu prédire

L'année 2020 devait initialement être la dernière année du programme opérationnel actuel. Outre la gestion quotidienne du FEAD, il devait s'agir d'une année de rétrospective, d'évaluation et d'amélioration, en préparation de la prochaine période de programmation. Après cette année, il était prévu que le FSE+ succède au FEAD et poursuive ses activités. Cependant, la crise sanitaire mondiale en a décidé autrement. La préparation de la prochaine programmation a dû céder la place à la gestion de la crise.

L'Europe a réagi rapidement et fermement à la crise mondiale que nous avons connue. Avec l'approbation de son programme « Recovery Assistance for Cohesion and the Territories of Europe » (REACT EU), l'Europe a voulu contribuer à la relance économique en apportant des fonds supplémentaires aux programmes existants (notamment le FEAD). De son côté, la Belgique a également débloqué des fonds importants pour le secteur de l'aide alimentaire. Au total, plus de 14 000 000 € (12 000 000 par le biais des CPAS et 2 035 000 en subventions) ont été débloqués pour le secteur en 2020. Avec l'approbation des fonds REACT EU, l'actuel FEAD a été prolongé de deux ans et cessera définitivement d'exister en 2023.

En 2020, grâce au système de distribution alimentaire organisé dans le cadre du FEAD, 381 951 personnes dans le besoin ont été aidées. Il faut cependant souligner qu'il s'agit peut-être d'une sous-estimation du nombre de personnes effectivement aidées avec les produits FEAD.

La crise a clairement fait augmenter le nombre de bénéficiaires sur le terrain. En outre, plusieurs organisations ont dû fermer temporairement leurs portes, dirigeant les gens vers les centres restés ouverts. La nécessité de réduire le nombre de contacts, les nombreux services fermés ou indisponibles et le manque de personnel ont parfois rendu difficile la réalisation d'enquêtes sociales visant à vérifier si les personnes qui se présentent répondent aux critères du FEAD et se trouvent en dessous du seuil de pauvreté.

Ainsi, en plus des défis « normaux », le FEAD a dû faire face également à de nombreux défis dus à la crise. C'est la raison pour laquelle des mesures d'assouplissement ont été introduites, afin que davantage de bénéficiaires puissent compter sur le soutien du FEAD :

- Les organisations ont été invitées à appliquer le règlement dans toute la mesure du possible. Toutefois, si le confinement causait certains problèmes, il leur était demandé d'appliquer le règlement avec plus de souplesse en invoquant la force majeure. Le règlement a été adapté en ajoutant la force majeure.
- Dans le contexte de la crise sanitaire, le transfert de produits FEAD à des organisations non reconnues par le FEAD a été temporairement autorisé. Cependant, les organisations devaient toujours demander l'autorisation de l'AG pour chaque transfert ; les mêmes règles que pour tous les autres transferts s'appliquaient.

En collaborant avec les partenaires, il a été possible d'identifier les besoins sur le terrain et de répondre au mieux aux mutations du secteur :

- Des réunions de suivi avec le terrain ont été organisées très régulièrement pour analyser et suivre les développements, les besoins et les changements en temps réel. En étroite collaboration avec les partenaires, une enquête a été menée sur l'ouverture/la fermeture des organisations. À cette fin, LEVEL IT a développé une plateforme de coordination commune pour rassembler toutes les informations sur l'aide alimentaire en Belgique. Cette plateforme offre un aperçu de l'ensemble du secteur de l'aide alimentaire en Belgique ; pendant la crise, de nouvelles rubriques ont été ajoutées pour traiter les principaux points d'attention et

informations : services offerts, heures d'ouverture, etc. L'application permet de visualiser les acteurs sous forme de carte et a permis de voir rapidement quels centres étaient ouverts, avec quels services, et où.

- Dans le même temps, le ministre Denis Ducarme a lancé un appel aux volontaires. En coopération avec LEVEL IT et la bourse aux dons, un formulaire a été élaboré afin que les volontaires puissent s'inscrire et entrer en contact avec des organisations de leur région qui avaient besoin d'aide.

A côté de tous les défis liés à la crise, il y a néanmoins eu de nombreux succès, plus particulièrement en termes de continuité de nos services :

- Les livraisons ont toujours été assurées malgré la crise.
- L'AG a également mené une enquête sur les mesures d'assouplissement afin de connaître l'opinion des organisations sur place et de savoir si les organisations disposaient de suffisamment de volontaires et s'il y avait encore des obstacles à la reprise des activités de distribution normales une fois le confinement strict levé.
- De nouvelles procédures ont été ajoutées au manuel de contrôle et de gestion.
- Le score de l'audit est confirmé.

Nous tenons également à souligner que pendant la crise sanitaire, nos partenaires et leurs bénévoles ont tout mis en œuvre pour que les produits soient distribués aux personnes les plus démunies, dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

Et ce, bien que la gestion des besoins alimentaires urgents ait nécessité un investissement encore plus important que d'habitude de la part des organisations. Le nombre de volontaires était beaucoup plus réduit et les défis étaient encore plus grands. Les organisations ont sans aucun doute été confrontées à énormément de défis sur le terrain et elles ont dû faire preuve d'ingéniosité pour continuer à organiser des mesures de soutien tout en respectant les règles de sécurité introduites par le gouvernement.

Malgré les nombreux défis auxquels le secteur de l'aide alimentaire a été confronté en 2020, nous espérons que le FEAD a pu et peut être un filet de sécurité pour cette année et les années à venir.

L'année 2020 en chiffres :

Nombre d'organisations partenaires assurant la distribution aux plus démunis :	737 (CPAS et ASBL agréées)
Nombre de produits distribués dans le cadre du FEAD	18
Montant de l'adjudication relative aux denrées alimentaires	11.542.452,83 (hors TVA)
Nombre de tonnes de denrées alimentaires effectivement distribuées aux plus démunis	10 450,40 tonnes
Nombre de personnes ayant eu recours au FEAD	381.951

Vous souhaitez en savoir plus sur 2020 ?

Vous pouvez consulter le rapport annuel complet [ici](#).